

l'écho de Chamant

N°150
MARS
2023

Bulletin municipal d'informations • chamant.fr



Édito **p. 2**
Actualités **p. 3**
Proche de vous **p. 4 à 5**

Dossier p. 6 à 7
Via de la commune
p. 8 à 10

Évènements **p. 11**
Agenda &
adresses utiles **p. 12**



ÉDITO DU MAIRE

Embellissement de la commune

Chères Chamantaises,
chers Chamantais,

C'est avec plaisir que nous retrouvons à l'occasion de ce nouveau numéro de l'écho de Chamant.



Philippe CHARRIER, Maire de Chamant.

J'ai conscience qu'il nous faut à tous de la patience pour les travaux qui occupent aujourd'hui Chamant. Cela perturbe la circulation, le stationnement et la tranquillité de notre village, mais nous savons que ces travaux participent non seulement à l'embellissement de nos rues, à la préservation de notre patrimoine, mais surtout à notre sécurité avec les nombreux poids lourds qui n'ont rien à faire dans nos rues.

La nouvelle zone limitée à 20 km/h a été pensée avec cet objectif et pour laisser aussi toute sa place aux piétons et cyclistes.

Ces travaux seront terminés au printemps et nous pourrons profiter pleinement des jardins et des espaces verts de notre commune.

Ce journal est aussi là pour vous communiquer l'enjeu majeur que nous avons, face à l'augmentation significative du coût des énergies et notamment du prix du gaz, quatre fois plus élevé que l'année dernière et onze fois plus élevé qu'il y a deux ans. Nous devons trouver les meilleurs leviers pour faire face à ces dépenses obligatoires et ainsi éviter une augmentation future des impôts.

Face à cette envolée, j'ai, avec les élus, pris des mesures d'économie d'énergie, telles que l'extinction des lumières de 23h à 5h30 et l'installation de thermostats dans les bâtiments publics tels que l'école, le gymnase et les salles municipales. Ces mesures ont permis de réguler significativement notre consommation et je remercie les agents pour leur pleine coopération sur ce chantier essentiel pour notre budget et notre planète.

Soyez assurés que nous travaillons pour améliorer le cadre de vie de Chamant afin qu'il soit toujours aussi agréable d'y vivre, tous ensemble.



État civil

NAISSANCES

Kiarah OLIVEIRA
DOS SANTOS
le 03/01/2022,
Louise WALTER
le 04/05/2022,
Raphaël GALLOIS
le 20/05/2022,
Jeanne CEILLIER

le 21/08/2022,

Antoni
GALAZKA BOUDOU
le 18/10/2022,
Jules DAMY LEDRU
le 13/11/2022,
Jeanne ARNONE
le 05/01/2023.

MARIAGES

Frédéric LAINÉ et
Marie-Albane COLAS

le 27/08/2022.

DÉCÈS

Bernadette PAUL
le 23/03/2022,
Kléber LAVIE
le 05/04/2022,
Germaine SENECHAL
le 07/04/2022,
Francine CHAMPLON
le 22/08/2022.

COMPÉTENCES

Vos interlocuteurs à la CCSSO

La mairie reçoit, régulièrement, des demandes concernant des compétences relatives à la Communauté de Communes Senlis Sud Oise. **Seuls les interlocuteurs de la CCSSO** sont en mesure de donner des informations précises sur les trois compétences suivantes :



- Des questions concernant le ramassage des ordures et verdures ? Contactez le Service Environnement au **03 44 99 08 61** ou à environnement@ccsso.fr
- Retrouvez les informations concernant la petite enfance et les modes de garde à votre disposition à l'adresse [bit.ly/ https://bit.ly/CCSSOPetiteEnfance](https://bit.ly/CCSSOPetiteEnfance) ou en écrivant à halte.garderie@ccsso.fr
- Besoin de renseignements concernant les voies douces et autres grands projets en cours sur la communauté de communes ? Contactez le **03 44 99 08 60** ou accueil@ccsso.fr

Belle continuation !

Notre policier municipal, Monsieur Mickaël BERNIERE, s'envole vers le Nord après 4 années de service. Nous le remercions pour son service au sein de la commune et lui souhaitons une belle continuation. Un recrutement est en cours, plus d'informations sont à venir.



RECENSEMENT

Clôture du recensement 2023

Le recensement 2023 s'est finalisé le 18 février sur notre commune. Murielle et Lucienne, nos recenseuses, sont venues toquer aux portes de nos Chamantais, pour la bonne cause. Quelques précisions.

Le recensement est une opération cruciale pour les autorités publiques, car elle permet de collecter des données essentielles sur la population d'une commune. Ces informations sont utilisées pour déterminer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Le recensement est donc une étape indispensable pour assurer une gestion efficace des ressources et des services publics.

Sur notre commune, tous les Chamantais (ou presque !) ont joué le jeu. Bravo à nos habitants exemplaires, et un grand merci à nos deux recenseuses Murielle et Lucienne pour leur collaboration efficace dans cette campagne d'utilité publique.



Photo des agents recenseurs et de la responsable de l'INSEE avec Monsieur CHARRIER lors de la clôture du recensement

NOS AÎNÉS

Colis des aînés : encore une belle réussite !

Le mois de décembre est synonyme de convivialité et de partage. C'est pourquoi la municipalité a tenu à offrir à ses aînés un colis gourmand pour leur permettre de célébrer les fêtes de fin d'année dans la joie et la bonne humeur !

Le colis gourmand a été composé avec soin et attention. Véritable petit panier gastronomique, il contenait des truffes, du vin et d'autres gourmandises festives.

La livraison des colis a été organisée par les membres de la Commission Communale d'Aide Sociale, et particulièrement sa vice-présidente, Madame Thérèse CICHY, qui a veillé à ce que chaque aîné bénéficiaire reçoive son colis dans les meilleures conditions. Les retours ont été extrêmement positifs, avec de nombreux remerciements et messages de gratitude. Cette initiative a permis de maintenir le lien social et de redonner le sourire à nos aînés, souvent isolés et fragilisés.



AIDE AUX SÉNIORS

Téléassistance

Le département met en place un dispositif de téléassistance pour les habitants de l'Oise âgés de 65 ans et plus, les personnes handicapées dont le taux d'invalidité est supérieur ou égal à 80 % et les personnes de moins de 65 ans atteintes d'une maladie grave.

En adhérant à ce service, vous bénéficiez d'un déclencheur personnel pouvant être porté en collier ou en bracelet et d'un transmetteur. En cas de besoin, il vous suffira d'appuyer sur le bouton du déclencheur ou du transmetteur pour déclencher l'assistance. Le service vous mettra en relation avec votre médecin traitant, le SAMU, les pompiers ou la police.

La Commission Communale d'Aide Sociale subventionne à hauteur de 75 €. Pour plus d'informations, adressez-vous en mairie.

VOYAGE SCOLAIRE

Projet de classe « milieu marin et activités nautiques »



Une classe de découverte « Milieux marins et activités nautiques » est programmée pour les élèves des classes de CE1/CE2 et CM1/CM2. Elle se déroulera au centre « Postofort » à Crozon du 9 au 15 mai 2023.

Ce voyage s'inscrit dans l'axe « Amélioration du climat scolaire » du projet d'école 2022-2025 et a pour objectifs principaux d'améliorer la communication entre les élèves et la coopération dans le cadre d'un projet commun et fédérateur.

En plus de ces objectifs, les élèves auront l'opportunité de travailler sur plusieurs disciplines, notamment les sciences autour de la biodiversité marine, la protection des océans et les énergies renouvelables. L'activité de voile proposée au cours de ce séjour permettra également aux élèves d'acquérir des compétences sociales et de renforcer leur esprit d'équipe.

Nous remercions chaleureusement l'équipe éducative et les parents pour leur implication dans la mise en place de ce projet. De son côté, la mairie s'est engagée à subventionner à hauteur de 100 € par enfant chamantais pour diminuer la participation financière des familles.

Plus d'informations sont à venir concernant les détails de cette classe de découverte (montant, accompagnateurs, programme...).

Restaurant scolaire

Le prestataire de restauration scolaire a déposé le bilan en fin d'année 2022. La société Sagère lui a succédé.



PANNEAU D'INFORMATIONS NUMÉRIQUE

Suivez le guide !



Guide du citoyen

Suivre l'actualité de ma commune

A DESTINATION DES CITOYENS



Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ?

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP





Sur Google Play (Android) | Sur AppStore (iOS) | Sur App Gallery (Huawei)

02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE



03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton S'ABONNER pour vous abonner à l'actualité de la commune



RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.



LES AVANTAGES !

GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement.

SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

SANS PUBLICITÉ

Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.

BUS DE L'EMPLOI

Un dispositif mobile et des conseillers à votre écoute

Le dispositif « Bus pour l'emploi » vise à aider les demandeurs d'emploi et les personnes à la recherche de formations ou de conseils. Ce service mobile se déplace dans les différentes communes de l'Oise afin de permettre aux résidents locaux de bénéficier de cette aide gratuitement, sans avoir à se déplacer hors de la commune et sans rendez-vous.

Les sujets évoqués peuvent être liés à la recherche d'emploi, à un suivi personnalisé, à la formation et valorisation du parcours professionnel, mais aussi au recrutement (si vous êtes chef d'entreprise) et à la création d'entreprise.

À Chamant, ce bus était présent le 15 mars. **Retrouvez les prochaines dates en page 12.**



ZOOM SUR... DOSSIER

Les travaux en cours sur la commune

Alors que les travaux, démarrés en juillet dernier, voient le jour dans nos rues, certaines interrogations subsistent : quelle est la nature de ces travaux, leurs objectifs et à quels changements doit-on s'attendre ? Nous y répondrons avec plus de détails au travers de ce dossier.

OBJECTIFS

Dans quel but réaliser ces travaux ?

Ces travaux ont un objectif global : rendre le quotidien des Chamantais plus agréable, atteignable au travers de différents axes (esthétique, praticité, sécurité) détaillés ci-dessous.

- **Rénover et embellir nos rues en respectant le charme du village :** les matériaux utilisés pour la rénovation sont soigneusement choisis afin de respecter le charme architectural du village. Les pierres naturelles et les pavés sont préférés pour leur durabilité et leur cohérence. La plantation d'arbres et autres végétaux contribuera également à l'embellissement de nos rues.
- **Canaliser les eaux pluviales** grâce à un caniveau central et des avaloirs, permettant un écoulement optimal et un meilleur drainage de l'eau de pluie et ainsi éviter les inondations de la chaussée.



- **Réduire la vitesse :** ces travaux visent à renforcer la sécurité routière en rendant les rues plus accessibles aux piétons et aux cyclistes et en réduisant la vitesse pour les automobilistes.
- **Diminuer le trafic des non-Chamantais :** les modifications concernant la chaussée visent aussi à réduire la traversée des véhicules non-chamantais et notamment celle des poids lourds, qui, régulièrement, détériorent la chaussée, les panneaux, les trottoirs...



La circulation des poids lourds dans la commune conduit régulièrement à ce genre de situation, dégradant à la fois le véhicule et la chaussée.



L'État et le Conseil Départemental ont participé financièrement à la mise en œuvre de ces travaux.

AMÉNAGEMENTS

À quoi faut-il s'attendre ?

Différentes évolutions sont prévues, notamment en ce qui concerne la circulation des usagers de la route. Découvrez, en images, les changements en cours.

Un caniveau central, plus esthétique et permettant un meilleur écoulement pluvial.

Nouvelles zones 20 km/h rue Bertrand de Valon, rue des Otages, rue du Moulin et dès la fin des travaux, rue Alain de Rothschild et rue de la Baronne Léonino.

Au sein des zones 20 (ou zones de rencontre), les piétons et les vélos sont prioritaires. Les véhicules peuvent stationner uniquement sur les clous prévus à cet effet. Le sens de circulation reste inchangé.

Un choix de matériaux en accord avec l'identité et le patrimoine de la commune.

Un rond-point central permettant de « casser » la vitesse et de respecter le sens de priorité.

UN PEU DE CULTURE

Chamant dans l'art



Le tableau « Soir » peint en 1928 par Georges-Émile Lebacqz illustre la belle rue de la Baronne Léonino (partie Nord), à l'époque. La voici en 2023, avant la prochaine réglementation sur le stationnement.

Stationnement



Pour rappel : dans les zones 20 km/h et en dehors, il est interdit de stationner son véhicule devant les entrées charretières. Cette interdiction est également valable devant sa propre habitation. L'amende encourue pour cette infraction s'élève à 35 € (majorable) et le risque d'une mise en fourrière.



Concernant les bordures des trottoirs, le pavé ancien Napoléon en grès a été sélectionné.

BUS FRANCE SERVICES

Un service ambulant de la Communauté de Communes pour vous guider dans vos démarches

Le bus France Services s'est arrêté sur notre commune, Place Barrachin, ce jeudi 23 février de 14h30 à 17h30. Quelques explications sur ce service public itinérant.

Avec le bus France Services, des agents se déplacent sur la commune et vous accompagnent dans les démarches administratives du quotidien pour les organismes suivants :

- Finances publiques
- Allocations familiales
- Assurance maladie
- Assurance retraite
- Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS pour permis de conduire, cartes grises, pré-demandes des cartes d'identité et des passeports)
- Pôle Emploi
- La Poste
- MSA (sécurité sociale agricole)
- Point justice

Pour en bénéficier, rendez-vous au point de stationnement du bus France Services ! **Retrouvez les prochaines dates de passage du bus France Services en page 12.**



Le bus est également équipé de matériel informatique, vous permettant de réaliser vos démarches en ligne avec l'aide des conseillers présents sur place.



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Extinction des feux !

Depuis plusieurs mois maintenant, les prix de l'énergie poursuivent leur augmentation. Face à cette situation, des mesures ont été adoptées pour réduire notre consommation d'énergie et ainsi limiter une hausse trop importante de la facture énergétique communale.

Une première mesure a été la réduction de l'éclairage public à hauteur de 50%. Cette décision a été prise après une étude approfondie menée par la municipalité. Les résultats ont montré que la réduction de l'éclairage public n'avait pas d'impact significatif sur la sécurité des habitants sur la commune et permettait une baisse importante de la consommation. Cette mesure a donc été mise en place dès octobre 2022. En parallèle, un panneau signalant cette action a été installé à l'entrée du village.

L'électricité consommée par l'éclairage public représentant seulement une partie de la consommation énergétique totale de la commune, nous avons également lancé une campagne d'économies d'énergie auprès de tous les usagers des bâtiments publics. Lors d'une réunion prochaine, nous demanderons aux associations d'être attentives à leur utilisation de l'énergie, que ce soit pour le chauffage, l'éclairage ou la fermeture des portes. Nous sensibiliserons aussi à cette problématique les personnels de l'école et du périscolaire.



Nouvel équipement

La commune s'est tout récemment équipée d'un triporteur électrique. Un geste écologique et pratique pour rendre plus agréables et responsables les déplacements de nos services techniques.



VIGILANCE INSECTES

Chenille processionnaire du pin : méfiance !

Elles sont de retour ! Ces larves qui se déplacent en file indienne (en procession) peuvent causer des problèmes de santé pour les humains et les animaux domestiques.

Les chenilles processionnaires vivent principalement sur les pins ou autres conifères. Elles se regroupent en nids, prenant la forme d'un grand tissage blanc, aux extrémités des branches. Leurs poils urticants volatiles peuvent causer des réactions allergiques sévères. Les poils peuvent également causer des lésions aux yeux et troubles respiratoires, particulièrement dangereux pour les personnes souffrant d'asthme.

Il est important de prendre des précautions lorsque vous vous trouvez à proximité de chenilles processionnaires ou de leurs nids. Il est recommandé de porter des vêtements couvrants, des gants et des lunettes, et d'éviter tout contact direct avec les chenilles ou les nids. Il est également conseillé de garder les animaux domestiques éloignés des zones infestées.



Si vous ou votre animal de compagnie avez été en contact avec des chenilles processionnaires et que vous ressentez des symptômes d'allergie, consultez un médecin (ou vétérinaire).

Source : Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles des Hauts de France. Informations et modalités de signalement : <https://chenille-risque.info/>

COLLECTE DES DÉCHETS

Retrouvez ici le calendrier de collecte des déchets pour le premier semestre 2023.

Les ramassages hebdomadaires des déchets verts ont repris depuis le 13 mars. Les sacs sont disponibles en mairie.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
D 1	Février	M 1	M 1	S 1	L 1	J 1
L 2		J 2	J 2	D 2	M 2	V 2
M 3	V 3	V 3	L 3	M 3	S 3	
M 4	S 4	S 4	M 4	J 4	D 4	
J 5	D 5	D 5	M 5	V 5	L 5	
V 6	L 6	L 6	J 6	S 6	M 6	
S 7	M 7	M 7	V 7	D 7	M 7	
D 8	M 8	M 8	S 8	L 8	J 8	
L 9	J 9	J 9	D 9	M 9	V 9	
M 10	V 10	V 10	L 10	M 10	S 10	
M 11	S 11	S 11	M 11	J 11	D 11	
J 12	D 12	D 12	M 12	V 12	L 12	
V 13	L 13	L 13	J 13	S 13	M 13	
S 14	M 14	M 14	V 14	D 14	M 14	
D 15	M 15	M 15	S 15	L 15	J 15	
L 16	J 16	J 16	D 16	M 16	V 16	
M 17	V 17	V 17	L 17	M 17	S 17	
M 18	S 18	S 18	M 18	J 18	D 18	
J 19	D 19	D 19	M 19	V 19	L 19	
V 20	L 20	L 20	J 20	S 20	M 20	
S 21	M 21	M 21	V 21	D 21	M 21	
D 22	M 22	M 22	S 22	L 22	J 22	
L 23	J 23	J 23	D 23	M 23	V 23	
M 24	V 24	V 24	L 24	M 24	S 24	
M 25	S 25	S 25	M 25	J 25	D 25	
J 26	D 26	D 26	M 26	V 26	L 26	
V 27	L 27	L 27	J 27	S 27	M 27	
S 28	M 28	M 28	V 28	D 28	M 28	
D 29		M 29	S 29	L 29	J 29	
L 30		J 30	D 30	M 30	V 30	
M 31		V 31				

ORDURES MÉNAGÈRES
Conteneur gris couvercle gris ou vert
TOUS LES LUNDIS
A SORTIR LA VEILLE APRÈS 19H
Poignée côté rue
Sacs fermés dans le bac
SACS NOIRS AU SOL NON COLLECTÉS

TRI SÉLECTIF
Conteneur couvercle jaune
TOUS LES JEUDIS
A SORTIR LA VEILLE APRÈS 19H
Poignée côté rue
Tous les emballages alimentaires, papiers et magazines
EN VRAC DANS LE BAC
PAS DE SAC NOIR

LE VERRE
Un geste à faire !
Point d'Apport Volontaire
100% recyclable

DÉCHETS VERTS
Conteneur déchets verts ou sac papier
LE LUNDI
A SORTIR LA VEILLE APRÈS 19H
Poignée côté rue
PRIVILÉGIEZ LES BACS PLUTÔT QUE LES SACS !
COLLECTE DES SACS
LUNDI 16 JANVIER

ENCOMBRANTS Fleurines
9 février & 11 mai

ENCOURANTS Aumont en Halatte Chamant - Courteuil
23 février & 18 mai

Sont exclus des ENCOMBRANTS
Vaisselle, produits chimiques, peinture, solvants, gravats, vêtements, carton, déchets électriques et électroménagers

Déchetteries
Mardi au samedi de 9h à 12h / 14h à 18h Dimanche 9h à 12h

SMDO
Service & appel gratuit
0 800 60 20 02
Fermeture les jours fériés



ARCHÉOLOGIE

Une jolie découverte !

Le terrain de Marcieu, en face de l'école, devait accueillir 15 maisons et une crèche.

Actuellement, ce chantier est bloqué. Et pour cause : des recherches archéologiques se sont avérées fructueuses ! En effet, une carrière de meules à grains de l'époque romaine a été découverte (illustrée ci-contre).

Une deuxième session de recherches, menée par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), est actuellement en cours.

Nuisances sonores

Le printemps est bientôt là, et avec lui, l'entretien des jardins, les journées ensoleillées et les soirées agréables en extérieur. Cependant, le beau temps ne doit pas nous faire oublier les règles de civisme et de respect du voisinage, notamment en ce qui concerne les nuisances sonores.

Les bruits excessifs, qu'ils soient causés par la musique, les cris, les travaux ou autres, peuvent déranger vos voisins et perturber leur tranquillité. Pour éviter tout désagrément, il est important de respecter les horaires de bruits autorisés, notamment pour l'utilisation des appareils de bricolage et de jardinage.

Ces activités sont autorisées :

- du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et les jours fériés, seulement de 10h00 à 12h00.



ENVIRONNEMENT

Le dimanche 19 mars, nettoyons la nature !



Hauts-de-France
PRO-PRES
#hdfpropres

Un rendez-vous à ne pas manquer ! Cette opération, mise en place dans toute la région, vous invite à participer à un ramassage collectif des déchets. À Chamant, l'opération se déroulera dimanche 19 mars à 9h00 au Poteau Saint-Priest. Après un café d'accueil offert par la commune, des gants et des sacs vous seront remis. Cette collecte permettra de trier et recycler le maximum de déchets ramassés dans une logique de préservation de l'environnement. Nous espérons vous y voir nombreux !

RÉNOVATION

La porte d'entrée de l'église

Bien consciente de la nécessité de restaurer la porte d'entrée de l'église, la commune est actuellement en discussion concernant une possibilité d'ouverture au budget. Cette porte étant un élément protégé (bâtiment classé patrimoine historique), la mairie doit trouver des financements pour couvrir cette rénovation.



Fête communale

Le 10 septembre 2022 a eu lieu la fête communale, qui a rencontré un franc succès.

Arbre de Noël

L'Arbre de Noël à Chamant s'est déroulé le 16 décembre, en présence d'un magicien et du père Noël en personne !

Repas des aînés

Le repas des aînés, organisé par le CCAS, nous a permis de nous rassembler le 22 janvier autour d'un délicieux repas. Une belle façon de commencer l'année 2023 !

INFOS PRATIQUES

AGENDA & ADRESSES UTILES



DIMANCHE
19 MARS
À 9h00

Les Hauts-de-France propres

Rendez-vous **dimanche 19 mars 2023 à 9h00 au Poteau Saint-Priest (chaussée Pontpoint)**.

Du matériel (des gants, des sacs) vous sera remis sur place. Un café d'accueil vous sera offert. Venez nombreux !



JEUDI
23 MARS
De 14h30 à 17h30

Bus France Services

Le Bus itinérant France Services vous accueillera **devant la mairie de 14h30 à 17h30**.

Le bus ne se déplacera pas en avril, il y aura donc une permanence au siège de la Communauté de Communes, rue Eugène Gazeau.



MARDI
9 MAI &
MERCREDI
21 JUIN

Bus départemental pour l'emploi

Le Bus pour l'emploi sera présent à Chamant à ces deux dates. Un conseiller vous accueillera, sans rendez-vous.

La mairie

Le secrétariat de la mairie est ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 10h à 12h.

Fabienne RACOFIER, secrétaire générale ainsi que sa collègue Véronique DEMAURIC, vous y accueillent pour tout renseignement.

Monsieur le Maire peut vous recevoir en mairie sur rendez-vous.

03 44 53 22 10
mairie@chamant.fr

Services techniques

Pour toute demande relative aux services techniques, veuillez vous adresser au secrétariat de la mairie.

Pharmacie de garde

Appelez le **32 37**

Numéros d'urgence

Urgence : appelez le **112**

Police : appelez le **17**

Pompiers : appelez le **18**

SAMU : appelez le **15**

Suivez les dernières informations & alertes de votre commune sur l'application mobile  **illiwap**

L'écho de Chamant est une publication de la commune de Chamant • Place Pierre Bar-rachin 60300 Chamant • 03 44 53 22 10 • mairie@chamant.fr • www.chamant.fr

Directeur de la publication : Philippe CHARRIER • **Mise en page & rédaction** : Fanny SOUCHON, Jade KORNIG (Agence Clé de Fa) • **Comité de rédaction** : Philippe CHARRIER, Fabienne RACOFIER, Fanny SOUCHON, Jade KORNIG •

Illustrations : Mairie de Chamant, Shutterstock, Flaticon • **Tirage** en 450 exemplaires • **Distribution** : Mairie de Chamant • Conception, réalisation : Agence Clé de Fa

l'écho de
Chamant